

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 25 juin 2020 à 19 heures 00

Date de convocation :

17 juin 2020

Date d'affichage :

Objet

Délibération n°21.2020

Vote des taux des taxes
directes locales 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

ARDISSON Jean-Claude, BLAIN Bruno, CORNAND Jean-Jacques,
DRAMAIX Jean-Guy, DUMAS Chantal, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc,
MORIN Catherine, MARCHAL Laurence, THIRIOT Christian.
Excusé : MILLET Jérôme (a donné pouvoir à BLAIN Bruno).

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux suivants :

- Taxe foncière bâti : 13.27 %
- Taxe foncière non bâti : 53.19%
- CFE : 17.35%

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 25 juin 2020

Le Maire, Christian THIRIOT

